



Inventaire du bétail ou de la volaille

Registre indiquant explicitement quels animaux sont présents sur votre ferme, leurs dates d'arrivée et de sortie doivent aussi apparaître. Utilisez plusieurs pages, si nécessaire.

Numéro d'identification de l'animal	Nom ou autre identifiant	Espèce	Race	Sexe (encerclez)		Date de naissance	Date d'achat	Lieu d'origine/ Vendeur	Date de sortie		
				M	F				Mort	Vente	Abattoir
				M	F				Mort	Vente	Abattoir
				M	F				Mort	Vente	Abattoir
				M	F				Mort	Vente	Abattoir
				M	F				Mort	Vente	Abattoir
				M	F				Mort	Vente	Abattoir
				M	F				Mort	Vente	Abattoir

Remarque : L'ordonnance de contrôle no 2018-001 (art. 12), émise en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*, prévoit que « Quiconque possède un mouton ou une chèvre domestique doit tenir un dossier comprenant des documents qui attestent de la date de naissance de l'animal, de sa vente, de son achat, de sa mort naturelle ou de son abattage. ».

POUR EN SAVOIR PLUS :

Section de la santé animale, gouvernement du Yukon

animalhealth@gov.yk.ca

867-667-5600 ou 1-800-661-0408, poste 5600 (sans frais au Yukon)

